

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 avril 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DEVE 74** Groupement de commandes entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la passation des marchés d'étude liés au devenir de la Petite Ceinture à Paris.

**Mme Pénélope KOMITES et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet d'une convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché d'étude lié au devenir de la Petite Ceinture à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission et Monsieur Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec SNCF-Réseau, la convention de groupement de commandes dont le texte est joint à la présente délibération, pour la passation d'un marché d'étude lié au devenir de la Petite Ceinture à Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**